

Liberté Égalité Fraternité



Département des Ressources Humaines Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2025 - 404

## **DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## **DECIDE**

Article unique:	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Assistants Ingénieurs n°24 BAP J	٦
" Assistant-e en gestion financière et comptable " est composé comme suit :		

<u>Président :</u>	M. Sébastien GUIBERT IR - Inserm
Experts :	Mme Iman AJMI IECN - Inserm  M. Jérôme BERGER IR - Inserm  Mme Laurence GRANIER IECN - Inserm  M. Thierry MENVIELLE IR - Inserm
Représentants :	M. Philippe ARHETS IRHC - Inserm  Mme Nathalie GOUDEAU AI - Inserm  Mme Margaret NGO LONG IEHC - Inserm  Mme Mylène VAN KEIRSBILCK IECN - Inserm
Membre des instances d'évaluation :	Mme Catherine BEAU AI - Inserm

Fait à Paris, le 12 septembre 2025

Pour le Président-directeur général, Le Directeur des Ressources Humaines